



Indemnités maladie avec salaire fixe+variable

Par **miab**, le **21/10/2013** à **15:26**

bonjour,

j'ai été en arrêt maladie deux mois.

je touche un fixe et une variable sur les affaires rapportées et recouvrées en compta.

mon patron me dit que pour le calcul des indemnités qu'il m'a versées, il prend la variable en compte en calculant la moyenne sur les trois mois précédent l'arrêt, variable incluse en revanche pendant ces mois, il ne me verse pas les commissions sur des affaires traitées précédemment et dont le recouvrement a eu lieu pendant mon absence

est-ce que cela n'est pas totalement détaché du calcul des indemnités dans la mesure où cela ne dépend que de la date de recouvrement qui aurait pu être après mon arrêt maladie (je perds environ 3000 euros de ce fait)?

et les mois suite à mon arrêt ma rémunération baisse car comme je touche les primes en décalé, et donc je touche moins vu que je n'ai pas fait de chiffres en mon absence il y a donc bien une perte de salaire a posteriori due à mon arrêt

aurais-je du en plus de la moyenne toucher mes commissions ?

Par **P.M.**, le **21/10/2013** à **18:51**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir ce qu'indique le contrat de travail à propos du paiement des commissions...